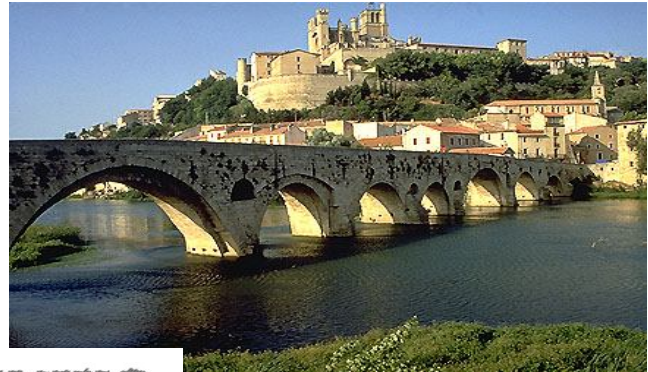


STAGE BÉZIERS DU 7 AU 14 AVRIL 2012



Renseignements pratiques :

1. Le déplacement s'effectue en car au départ de Chapelle soit le 06 en soirée soit le 07 en matinée ; le retour s'effectuera le 14 au matin. Le car restera à notre disposition sur place ; plusieurs devis sont en cours ; le coût se situe entre 4500 et 6000 euros hors pension du chauffeur.
2. Tout le monde sera logé au Campanile de Béziers ; cet hôtel est sponsor de Béziers Angels et nous offre les chambres de deux ou de trois personnes à prix modique ; le petit déjeuner est très copieux et coûte un peu plus de 8 € par personne.
3. Les repas du soir se prendront tous ensemble dans un restaurant connu du club qui nous fera une proposition très avantageuse. Le club des supporters de Béziers va également organiser deux soirées franco-belges.
4. Deux organisations se feront en parallèle : le stage sportif et la partie tourisme ; des matches Belgique-France seront aussi organisés. Il y aura bien évidemment des moments communs aussi bien dans les soirées que dans les visites ou moments de détente. Les visites seront libres. Cette semaine est aussi une semaine de play off pour les pro et nous assisterons au match s'il se déroule à Béziers ou dans les environs.
5. Le séjour se réalise sous le couvert de l'ASBL Moventis en collaboration avec la JSCT et le Béziers Angels ; des dossiers ont été rentrés ou vont l'être début 2012 auprès du Ministre des

Sports, de la Province du Hainaut, de la Région Wallonne et de la Municipalité de Béziers. Ces subsides serviront à payer l'encadrement sur place, diminuer le coût du séjour des enfants, organiser des excursions supplémentaires, et autres suivant les rentrées.

6. Nous devons convenir des modalités financières en toute transparence. Il est clair que l'ASBL ne peut avancer les arrhes ni pour le car ni pour le logement ; elle ne peut non plus servir de banque ni d'assurance annulation ; nous le faisons avec plaisir mais il faut que chacun joue le jeu. Suite à la réunion, il a été décidé de verser un acompte de 150 euros par participant et le solde la troisième semaine de février ; le compte sera ouvert dans la quinzaine

7. Les responsabilités sur place doivent aussi faire l'objet d'un accord entre nous ; certaines joueuses viendront accompagnées et d'autres pas ; lors des activités sportives et repas communs, les joueuses sont sous la responsabilité des entraîneurs et celles-ci seront partagées en toute bonne entente lors des activités tourisme ou libres.

8. Je suis ouvert à toute suggestion, initiative, proposition d'aide à l'organisation pour que ce séjour, s'il s'organise puisse être un excellent moment pour tous.